

Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois
Révision du PLU de la Commune de Bias (procédure allégée)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
(1^{ère} parution)

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de PLU de la commune de Bias du 22 Février 2016 au 25 Mars 2016 inclus, soit pendant 35 jours consécutifs. L'arrêté d'ouverture d'enquête publique (n° 1/urbanisme/2016) du 1^{er} février 2016 définit les dispositions de cette enquête publique.

Monsieur Michel CHABRIER, (Géomètre-expert DPLG), a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de Limoges et Monsieur Daniel MARTET, (retraité d'EDF-GDF), a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au Pôle Aménagement, Urbanisme et Habitat de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (CAGV) pendant la durée de l'enquête, du 22 Février 2016 au 25 Mars 2016 inclus. Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Pôle Urbanisme et Habitat de la CAGV :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ,

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la *Communauté d'Agglomération 24, rue du Vieux Pont 47 440 Casseneuil.*

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Pôle Aménagement, Urbanisme et Habitat de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois dès la publication du présent arrêté.

Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent au siège du Pôle Aménagement, Urbanisme et Habitat de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Le Lundi 29 Février de 14 heures à 17 heures
- Le Mardi 15 Mars de 9 heures à 12 heures
- Le Jeudi 24 Mars de 14 heures à 17 heures

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au Pôle Aménagement, Urbanisme et habitat, Place des Droit de l'Homme-Haras Nationaux- 47300 Villeneuve-sur-Lot, à la mairie de Bias, avenue Serge Dubois – BP 312- 47307 Bias et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. *Il sera également publié sur le site Internet www.grand-villeneuvois.fr*

A l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Madame MICHEL Evelyne (Directrice Générale Adjointe des Services de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuveois) et Madame ROLAND Virginie (Responsable Adjointe du Pôle Aménagement, Urbanisme et Habitat), au Pôle Aménagement, Urbanisme et Habitat.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEVOIS – CAGV

AVIS RELATIF A LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE LA COMMUNE DE LAROQUE TIMBAUT

La Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (CAGV) a décidé par arrêté du 22 juin 2015 de lancer une procédure de modification simplifiée du P.L.U de la commune de Laroque Timbaut. Ce projet de modification simplifiée du P.L.U porte sur la modification des règles relative aux largeurs de voie imposées dans les zones U1, U2 et U3.

Par délibération n° 90 du conseil communautaire en date du 30 juin 2015, la Communauté d'Agglomération a défini les modalités de la concertation relative à cette modification du P.L.U.

Cette concertation sera effectuée selon les modalités suivantes :

- mise à disposition du projet de modification au Pôle Urbanisme et Habitat de la CAGV, situé place des Droits de l'Homme à Villeneuve sur lot et à la mairie de Laroque Timbaut :

- du lundi 15 février au vendredi 15 mars 2016 aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ces services

Pôle Urbanisme de la CAGV : du lundi au vendredi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H00

Mairie de Laroque Timbaut : Lundi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, mardi et mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30, le jeudi de 8h30 à 12h00.

Un registre sera mis à la disposition du public afin de recueillir les éventuelles observations.